

La vaccination contre les Papillomavirus Humains (HPV)

L'infection par les Papillomavirus Humains (= Human PapillomaVirus, HPV) est l'infection sexuellement transmissible la plus courante dans le monde. Au cours de sa vie, 80% de la population est exposée aux infections par HPV. En France, plus de 6 000 cancers sont dus aux HPV chaque année et touchent aussi bien les hommes que les femmes.

QU'EST-CE QUE LE PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV) ?

Les HPV font partie d'une vaste famille de virus qui peuvent infecter la peau et/ou les muqueuses. Il en existe plus de 200 types et ils sont classés en fonction de leur tropisme.

On distingue les HPV à atteinte cutanée qui peuvent être à l'origine des verrues plantaires et les HPV qui atteignent les muqueuses génitales, anales et orales.

Parmi ces HPV muqueux, on différencie les HPV 6 et 11 qui provoquent l'apparition de condylomes (verrues génitales ou « crêtes de coq ») et les HPV à haut risque oncogène au nombre de 12 : HPV 16, 18, 31, 33, 35, 39, 45, 51, 52, 56, 58, 59, qui entraînent le développement de lésions précancéreuses pouvant évoluer en cancers après une dizaine d'années. L'infection par HPV est fréquente. Y sont exposés 80% des femmes et des hommes au cours de leur vie. Neuf fois sur dix, elle ne provoque pas de symp-

tôme et disparaît spontanément en moins de 2 ans (clearance virale).

Dans 10% des cas, l'infection va persister et peut évoluer vers des lésions précancéreuses. Ces lésions vont soit disparaître spontanément, soit à plus long terme évoluer vers un cancer (col de l'utérus, vagin, vulve, pénis, anus, et également certains cancers ORL, notamment des amygdales et de l'oropharynx).

Parmi ces cancers, un tiers touchent les hommes et deux tiers les femmes.

L'infection par HPV est donc banale mais c'est sa persistance qui peut poser problème et qui est donc recherchée par le dépistage.

Deux moyens sont efficaces et complémentaires pour prévenir les cancers liés à HPV : la vaccination qui protège contre l'infection et le dépistage qui ne concerne que le cancer du col de l'utérus.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Ce cancer est dû à une persistance de l'infection à certains HPV oncogènes. Son incidence est de plus de 3000 nouveaux cas par an et l'âge moyen au diagnostic est de 53 ans. Il est la 12^e cause de cancer chez la femme et la 15^e cause de mortalité par cancer en France (1117 décès/an) avec un âge moyen au décès de 62 ans. Il existe 2 types histologiques de cancers du col de l'utérus : le carcinome épidermoïde, qui est majoritaire, et l'adénocarcinome. Deux moyens de lutte contre le cancer du col de l'utérus existent en France :

la vaccination contre certains HPV et le dépistage des lésions précancéreuses à partir de 25 ans jusqu'à 65 ans chez les personnes immunocompétentes. Les modalités du dépistage sont différentes selon l'âge⁽¹⁾ : une analyse cytologique tous les 3 ans de 25 ans à 30 ans, et la recherche du virus HPV tous les 5 ans de 30 ans à 65 ans. Les patientes immunodéprimées (greffe, VIH, maladies auto-immunes sous immunosuppresseurs) sont plus vulnérables à l'infection HPV persistante, d'où la nécessité de réaliser un dépistage annuel⁽²⁾.



CALENDRIER VACCINAL 2023

Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge, émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Pour accéder au calendrier, [cliquez ici](#)

COUVERTURE VACCINALE HPV

Dans les Pays de la Loire, au 31 décembre 2022, selon Santé Publique France, le taux de couverture vaccinale avec un schéma complet à 2 doses à 16 ans est de 52.8% pour les filles et 12.6% pour les garçons.



POURQUOI VACCINER CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS ?

Les HPV sont très contagieux et leurs modes de transmission sont multiples : cutané-cutané, cutané-muqueux, par contact indirect (piscines, douches), par voie périnatale et par voie sexuelle (même sans pénétration). Les infections par HPV sont une des infections sexuellement transmissibles (IST) les plus fréquentes et le préservatif ne protège que partiellement contre les HPV.

La vaccination prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des cancers. Elle est sûre, efficace. De nombreux pays vaccinant depuis plus d'une dizaine d'années sont des exemples probants avec une forte diminution de l'incidence des cancers du col de l'utérus.

Par exemple, l'Australie qui a recommandé la vaccination des filles dès 2007 puis des garçons à partir de 2013 et qui a une couverture vaccinale élevée (>85%) constate déjà des bénéfices avec une diminution des lésions précancéreuses en lien avec les HPV. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est fixée comme objectif pour 2030 de vacciner plus de 90% des jeunes filles de 15 ans dans le but d'éliminer le cancer du col de l'utérus.

Augmenter le taux de couverture vaccinale contre les papillomavirus permettrait de diminuer voire d'arrêter la transmission interhumaine de ce virus, et ainsi réduire efficacement les lésions et cancers liés aux HPV.

Le seul dépistage organisé concerne les lésions du col de l'utérus. Il est possible de faire un dépistage individuel pour les lésions anales. En revanche, aucun dépistage n'existe pour les cancers ORL. Seule la vaccination est efficace contre les cancers ne bénéficiant pas de dépistage.

La vaccination doit être réalisée chez les filles et les garçons quelle que soit l'orientation sexuelle, le plus tôt possible (dès 11 ans) et dans l'idéal avant les premières relations sexuelles⁽⁵⁾.



QUEL EST LE PUBLIC CIBLÉ PAR LE VACCIN ?

La vaccination contre les HPV est recommandée pour les filles et pour les garçons (depuis janvier 2021) dès l'âge de 11 ans et jusqu'à 19 ans révolus. De 11 à 14 ans inclus, elle nécessite 2 injections à 6 mois d'intervalle mais un rattrapage avec un schéma à 3 doses est possible jusqu'à 19 ans inclus.

Deux cas particuliers existent : l'âge de primo-vaccination est abaissé à 9 ans pour les enfants greffés d'organes ou candidats à une greffe et la limite d'âge s'étend à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH).

La vaccination avant toute activité sexuelle permet une protection efficace contre les 9 valences d'HPV présentes dans le Gardasil 9[®].

Un jeune de moins de 20 ans qui a déjà eu des rapports sexuels peut cependant être vacciné car il aura toujours un bénéfice en étant protégé contre les HPV présents dans le vaccin et qu'il n'aura pas encore rencontrés.

PENSEZ-Y

À l'âge de 11 ans, la première dose du vaccin peut être réalisée en même temps que le rappel dTcaP.

FOCUS SUR LES DEUX VACCINS ANTI-HPV

Il existe aujourd'hui deux vaccins anti-HPV : le Cervarix[®] et le Gardasil 9[®]. Le schéma de vaccination diffère selon le vaccin utilisé.

CERVARIX[®]

à utiliser uniquement chez les filles pour un schéma vaccinal initié avec ce vaccin

- Vaccination débutée entre 11 et 14 ans révolus : 2 doses espacées de six mois : M0, M6.
- Vaccination débutée entre 15 et 19 ans révolus : 3 doses administrées selon un schéma 0, 1 et 6 mois : M0, M1, M6.

GARDASIL 9[®]

- Vaccination débutée entre 11 et 14 ans révolus : 2 doses espacées de six à treize mois.
- Vaccination débutée entre 15 et 19 ans révolus : 3 doses administrées selon un schéma 0, 2 et 6 mois : M0, M2, M6.
- Pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à 26 ans révolus : 3 doses administrées selon un schéma 0, 2 et 6 mois : M0, M2, M6.

Toute nouvelle vaccination doit être initiée avec le vaccin Gardasil 9[®] pour les adolescents non antérieurement vaccinés. En cas de retard dans la 2^e ou 3^e injection, la vaccination sera simplement complétée de la ou des dose(s) manquante(s). Les vaccins ne sont pas interchangeables, et toute vaccination initiée avec le Gardasil 9[®] ou le Cervarix[®] devra être poursuivie avec le même vaccin tant qu'il sera disponible. Non recommandé pour la réalisation d'une primo-vaccination et non indiqué chez les garçons, le Cervarix[®] devrait laisser progressivement sa place au Gardasil 9[®].

GARDASIL 9® : UN VACCIN QUI PROTÈGE CONTRE 9 HPV

Ce vaccin protège contre 9 types d'HPV différents dont 7 HPV oncogènes et les HPV 6 et 11. Il dispose d'une AMM jusqu'à 45 ans dans le cadre de la protection contre le cancer du col de l'utérus et le cancer de l'anus. Mais il protège aussi contre les cancers des amygdales et oropharynx liés à l'HPV (AMM étendue dans de nombreux autres pays). Il est bien toléré et les effets indésirables constatés sont les mêmes que pour tout vaccin à savoir une rougeur ou une douleur au point d'injection et plus rarement de

la fièvre ou des syncopes vasovagales. Plusieurs études américaines et anglaises ont prouvé qu'il n'y a pas de surrisque de syndrome de Guillain Barré après ce vaccin. Il est remboursé jusqu'à 19 ans inclus par la sécurité sociale et par la mutuelle - et jusqu'à 26 ans pour les HSH. Afin de rendre ce vaccin accessible à tous, si le patient n'a pas de mutuelle, la Ligue contre le cancer a établi dans chaque département des Pays de la Loire, une convention avec les pharmaciens pour la prise en charge de la partie non remboursée par la sécurité sociale.

QUI PEUT VACCINER CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS ?

Différents professionnels de santé sont habilités à réaliser le vaccin anti-HPV et les compétences vaccinales s'élargissent petit à petit.

Les médecins peuvent vacciner tous les adolescents, filles et garçons, dès l'âge de 11 ans.

Les sages-femmes peuvent vacciner les filles et les garçons de 11 à 19 ans.

Les infirmiers peuvent vacciner les adolescents à partir de 16 ans sans prescription médicale de l'acte d'injection et ils peuvent vacciner les moins de 16 ans avec une prescription médicale.

Enfin, les pharmaciens peuvent pour l'instant vacciner les adolescents de 11 à 19 ans sur prescription médicale.

Suite à la publication du nouveau calendrier vaccinal 2023 (12/04/23), il est prévu un nouvel élargissement des compétences vaccinales pour les professionnels de santé (textes réglementaires à venir).

Si le schéma vaccinal contre le papillomavirus a été interrompu, il est inutile de repartir à zéro. Il faut reprendre le schéma vaccinal là où il s'est arrêté, peu importe le délai après la dernière injection. C'est en fait le même principe pour tous les vaccins.



PERSPECTIVE PROCHE : LA VACCINATION EN MILIEU SCOLAIRE

La majorité des pays européens où la couverture vaccinale est élevée a instauré une vaccination systématique en milieu scolaire.

Les récentes annonces gouvernementales prévoient la mise en place de la vaccination anti-HPV dans les collèges pour tous les élèves de 5^{ème}, filles et garçons. Son déploiement sera progressif au cours des mois à venir.

Une soirée dédiée à la vaccination anti-HPV sera programmée le mardi 3 octobre à 20h sur la chaîne YouTube VacciNews, à destination de tous les professionnels de santé des Pays de la Loire afin de répondre à toutes les interrogations.

Plus d'infos : www.vaccinews.fr

SITES INTERNET RESSOURCES

Cancer-environnement :
www.cancer-environnement.fr

Santé publique France :
www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/vaccination

Organisation Mondiale de la Santé :
www.who.int

Infovac :
www.infovac.fr

MesVaccins.net :
www.mesvaccins.net

ANSM :
www.ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/vaccination

Pour commander des affiches et dépliants sur la vaccination anti-HPV : e-cancer (site de l'INCa) :
www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Infections/Vaccination-contre-les-cancers-HPV

Vaccination Info Service :
www.vaccination-info-service.fr

- (1) Nouvelles recommandations HAS 2019.
- (2) SFCPCV, 10 janvier 2022, « Immunodépression et dépistage HPV ».
- (3) Article New England Journal of Medicine (1^{er} octobre 2020) « HPV Vaccination and the Risk of Invasive Cervical Cancer ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

COORDONNÉES AVIS VACCINATION EN PAYS DE LA LOIRE (HORS-COVID-19)

La région Pays de la Loire dispose de 5 centres départementaux d'expertise vaccinale, qui peuvent répondre à vos questions et vous apporter des conseils en matière de vaccination. Retrouvez ci-dessous leurs coordonnées téléphoniques et courriels. Ces coordonnées sont à l'usage exclusif des professionnels de santé.

LOIRE-ATLANTIQUE

CENTRE FÉDÉRATIF PRÉVENTION DÉPISTAGE DE LOIRE-ATLANTIQUE (CFPD 44)

Appeler le secrétariat du CVP du lundi
au vendredi de 9h à 17h (02 40 08 74 57)

ist.vaccin.voyage@chu-nantes.fr

MAINE-ET-LOIRE

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE MAINE-ET-LOIRE (CFPD 49) CENTRE DE VACCINATION POLYVALENTE (CVP) CHU D'ANGERS - SMIT

02 41 35 36 40

cvp49@chu-angers.fr

MAYENNE

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE LA MAYENNE (CFPD 53)

Appeler le secrétariat du CFPD du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h (02 43 66 50 55)

cfpd53@chlaval.fr

SARTHE

CENTRE DE PRÉVENTION, DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE DE SARTHE (CPVD 72)

cpvdavis@ch-lemans.fr

VENDÉE

CENTRE FÉDÉRATIF DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DE VENDÉE (CFPD 85)

02 51 44 65 73 (choix n°2)

cfpd@chd-vendee.fr

INSCRIPTION À LA LETTRE D'INFO VACCINEWS

Pour vous inscrire à cette newsletter et recevoir les prochains numéros, merci de cliquer [ici](#).

Pour vous désabonner, merci d'écrire un mail à sonia.thibaut@chu-nantes.fr

La publication de cette lettre d'information est soutenue par l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire et le Centre régional en antibiothérapie des Pays de la Loire (CRATB) - MedQual, avec le concours de nombreux acteurs locaux exerçant dans le domaine de la vaccination. Nous les remercions vivement pour leur collaboration, notamment les professionnels de santé du CRCDC Pays de la Loire. Retrouvez-les sur le site internet : www.vaccinews.fr

Le contenu de de cette lettre d'information a été relu et validé par un comité éditorial composé de professionnels de santé des centres de vaccinations polyvalentes (CVP) de la région.